

# COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

## PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présentation servira de base à ladite note qui sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes exécutées sur l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité et unicité.

Le Compte administratif termine le cycle budgétaire annuel.

Pour rappel, le Budget Primitif constitue le 1<sup>er</sup> acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il doit être voté équilibré par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Compte administratif présente les résultats de l'exécution du Budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année 2020.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux sections distinctes :

- Le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la Commune,
- L'investissement qui engage sur des projets structurants et qui valorise le patrimoine communal.

### La balance générale

	SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>exercice 2020</b>	Fonctionnement	1 609 916,89	2 137 128,55	527 211,66
	Investissement	1 093 639,83	841 867,12	-251 772,71
	<b>total</b>	<b>2 703 556,72</b>	<b>2 978 995,67</b>	<b>275 438,95</b>
<b>Affectation de résultats 2019</b>	Fonctionnement		1 607,33	528 818,99
	Investissement	-288 289,12		-540 061,83
	<b>RESULTAT CUMULE BUDGET GENERAL</b>			<b>-11 242,84</b>

L'exécution 2020 a été réalisée avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services,
- De ne pas augmenter la fiscalité,

- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De faire face à la crise COVID et à ses incertitudes.

## Les informations financières générales

### Chiffres clés de Saint-Jean-Pied-de-Port

Dépenses de fonctionnement	1 609 916,89 €	Encours de la dette	1 890 539,47 €
Recettes de fonctionnement	2 137 128,55 €	Dépenses de personnel	761 695,27 €
Remboursement Capital	248 925,56 €	Produits TF	291 917,00 €
Remboursement Intérêts	45 073,02 €	Produits fictifs sur taux TF nationaux	472 076,14 €

### Les ratios d'alerte

Ratios utilisés par la Direction de la comptabilité publique pour évaluer la situation financière des Communes.

RATIO	DEFINITION	SEUIL D'ALERTE	ST JEAN PIED DE PORT - 2020
Marge d'autofinancement courant	(Charges de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Produits de fonctionnement	1 pendant deux exercices consécutifs	0,870
Rigidité des charges structurelles	(Charges de personnel + Annuité de la dette) / Produits de Fonctionnement	de 0,584 à 0,80	0,494
Niveau d'endettement	Encours de la dette / Produits de Fonctionnement	2 pour les communes de - 2000 hab; 1,8 de 2000 à 5000 hab et 1,6 pour les + de 5000 hab	0,885
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	Produits des impôts locaux / Produits des bases affecté des taux moyens nationaux	1	0,618

Les communes cumulant 3 seuils sur 4 sont dans une situation financière critique. Celles qui cumulent les 4 seuils sont considérées comme connaissant une situation financière très dégradée.

### Les niveaux d'épargne

RATIO	DEFINITION	ST JEAN PIED DE PORT - 2020	ST JEAN PIED DE PORT - 2020
Epargne de gestion	Recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette		572 284,68 €
Epargne brute	Epargne de gestion - intérêts de la dette		527 211,66 €
Epargne nette	Epargne brute - Capital des emprunts	Autofinancement généré sur l'année	278 286,10 €
Epargne de gestion / Recettes réelles de fonctionnement		Minimum préconisé = 20 %	26,78
Epargne brute / Recettes de fonctionnement		Minimum préconisé = 15 %	24,67

## La dette

RATIO	DEFINITION	SEUIL D'ALERTE	ST JEAN PIED DE PORT - 2020
Intérêts / Dépenses de fonctionnement		Maximum préconisé = 15 %	2,87
Marge d'autofinancement courant	(Charges de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Produits de fonctionnement	Au-delà de 100 %, la Collectivité ne dégage pas d'autofinancement pour ses équipements	86,98
Annuité / Recettes de fonctionnement		Maximum préconisé = 20 %	13,74
Ratio de rigidité	(Personnel + Intérêts) / Dépenses de fonctionnement	Maximum préconisé = 65 %	50,11
Encours de la dette / Epargne brute	Nombre d'année théoriquement nécessaire pour rembourser la dette en utilisant toute l'épargne brute	- de 8 ans : bonne situation / de 8 à 12 ans : situation médiane / + de 12 ans : situation critique	3,59
Encours de la dette / Recettes de fonctionnement	Nombre d'année théoriquement nécessaire pour rembourser la dette en utilisant l'ensemble des recettes de fonctionnement	- d'1 an : bonne situation / entre 1 et 2 ans : situation médiane / + de 2 ans : situation critique	0,88

## Comparaison avec les moyennes nationales de la strate

(communes touristiques et de montagne de 2000 à 3500 hab. – chiffres 2018 – pop. DGF)

1- Dépenses réelles de fonctionnement / population	702 €	1 018 €
2- Produits des impositions directes / population	306 €	588 €
3- Recettes réelles de fonctionnement / population	1 052 €	1 233 €
4- Dépenses d'équipement brut / population	256 €	387 €
5- Encours de dette / population	930 €	1 051 €
6- DGF / population	201 €	189 €
7- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	47 %	40,30 %
8- Dépenses réelles de fonctionnement et remb. Capital / recettes réelles de fonctionnement	87 %	90,90%
9- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24%	31,40 %
10- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	88 %	85,20 %

## Le Compte administratif en chiffres

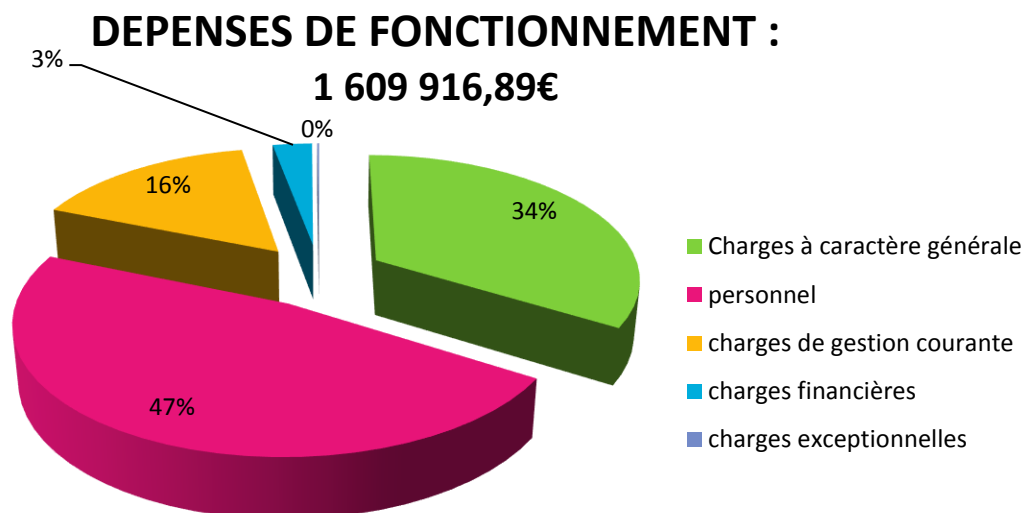
### Le fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population et aux usagers (régies de recettes, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement perçues pour l'année 2020

représentent 2 137 128,55 € auxquelles il convient d'ajouter 1 607,33 € de report d'excédent soit un montant total de 2 138 735,88 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 1 609 916,89 €.



	Réalisations 2019	Budget 2020	Réalisations 2020
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>680 230,31</b>	<b>615 300,00</b>	<b>544 459,69</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	280 081,69	254 900,00	251 402,97
61 - SERVICES EXTERIEURS	205 449,80	199 800,00	175 635,91
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	181 172,93	116 300,00	77 272,21
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 525,89	44 300,00	40 148,60
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>756 478,49</b>	<b>796 406,00</b>	<b>761 695,27</b>
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 319,02	16 300,00	14 439,26
64 - CHARGES DE PERSONNEL	741 159,47	780 106,00	747 256,01
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>322 573,50</b>	<b>279 400,00</b>	<b>256 672,91</b>
66 - Charges financières	47 598,52	51 000,00	45 073,02
67 - Charges exceptionnelles	3 239,70	2 500,00	2 016,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 810 120,52</b>	<b>1 744 606,00</b>	<b>1 609 916,89</b>

Les charges à caractère général sont en baisse de 20 %. Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures

administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie, petit matériel pour travaux en régie, impôts et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien biens mobiliers et véhicules, prestations diverses, fêtes et cérémonies, supports de communication ...

Les charges de personnel s'établissent à 761 695,27 €, en baisse de 0,7% par rapport à 2020. Les éléments clés de ce chapitre sont :

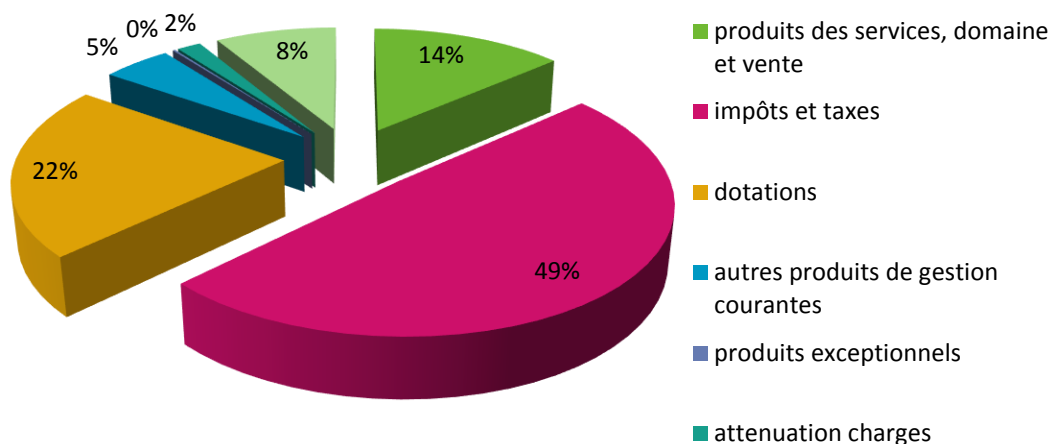
- 36 333,76 heures rémunérées en 2020, correspondant à 19,96 ETP (en 2019, 36 881,78 heures et 20,26 ETP),
- Remplacement au cas par cas des départs (retraite, disponibilités, absences longue durée).

Les charges de gestion courante regroupent les indemnités aux élus, les subventions, la contribution au SIVOS, le remboursement de l'annuité au SDEPA .

Les charges financières ont été mandatées à hauteur de 45 073,02 €. Ce chapitre comprend uniquement le remboursement des intérêts de la dette.

Les charges exceptionnelles ont consisté en la dotation au concours Maisons Fleuries.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 137 128,55€



	Réalisations 2019	Budget 2020	Réalisations 2020
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	387 635,90	265 000,00	291 346,00
<b>73 - Impôts et taxes</b>	1 039 697,27	1 064 418,00	1 051 195,85
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	448 988,03	459 104,00	467 279,49
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	168 556,12	90 100,00	103 707,11
<b>76 - Produits financiers</b>	39,36	30,00	38,16
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	17 489,46	3 700,00	3 858,05
<b>013 - Atténuations de charges</b>	20 108,37	32 000,00	36 098,27

<b>Total recettes d'ordre</b>	149 957,49	183 606,00	183 605,62
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 232 472,00</b>	<b>2 097 958,00</b>	<b>2 137 128,55</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	24 544,97	1 607,00	1 607,33

*Les produits des services regroupent les redevances d'occupation du domaine public, les droits de stationnement, la mise à disposition du trinquet, les recettes de la Prison des Evêques, celles du camping municipal, les mises à dispositions au budget annexe, et les remboursements de frais de gestion du service de l'eau ou de chauffage... Les réalisations de ce chapitre ont connu une baisse en lien avec la crise sanitaire.*

*Les impôts regroupent les taxes d'habitation, les taxes foncières, l'attribution de compensation versée par la CAPB, la taxe sur la consommation finale d'électricité...*

*Malgré tous nos efforts, nous n'avons pas encore perçu la taxe sur les surfaces commerciales de 2016.*

*Ce CA intègre au chapitre 74 une DGF stable ainsi qu'un maintien du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal intégré dans l'AC).*

*A noter : l'attribution par l'Etat d'une compensation de perte financière liée à la crise COVID (7 305,00€)*

*Les autres produits de gestion courante sont composés de :*

- *revenu des immeubles,*
- *remboursements divers à la collectivité*

*Les produits exceptionnels consistent en des remboursements de sinistres.*

*Les atténuations de charges comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physique.*

*Enfin, l'excédent de fonctionnement reporté de 2019 s'élève à 1 607,33 €.*

## L'investissement

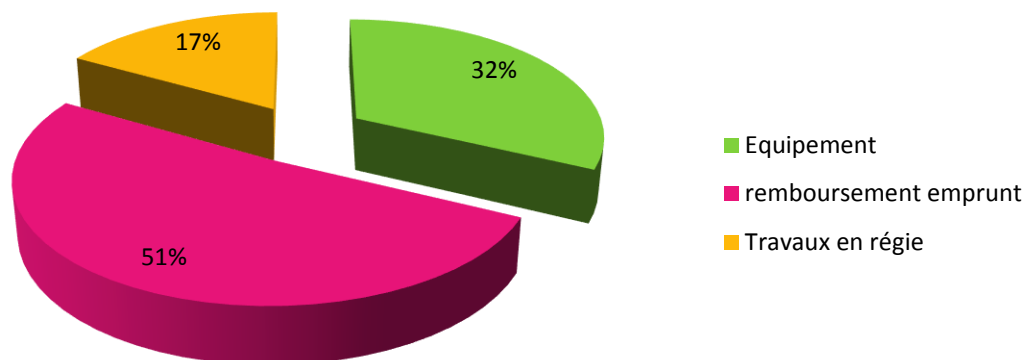
Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites financières (emprunts, FCTVA, affectation résultats N-1), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

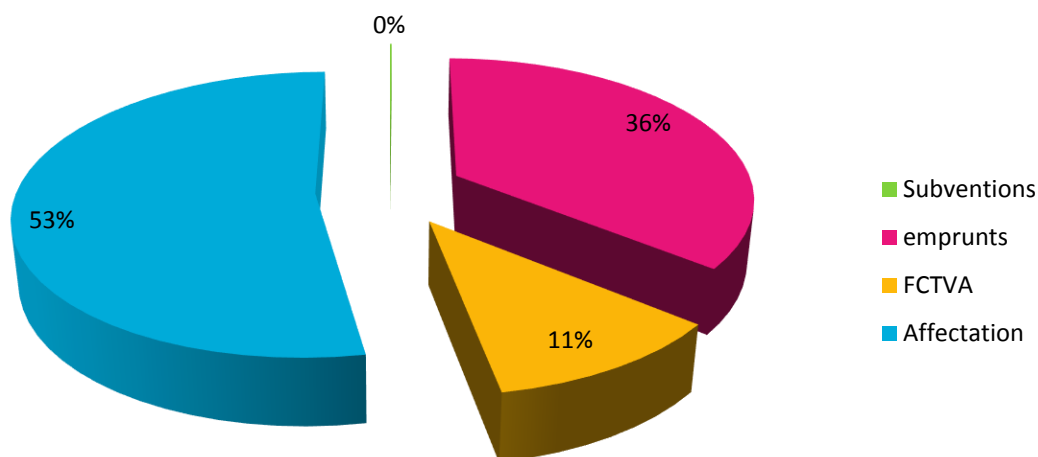
## DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 093 639,83€



*Les opérations d'équipement effectuées en 2020 ont consisté en :*

125 - BATIMENTS COMMUNAUX	4 488,04
156 - ACQUISITION MATERIEL	49 511,12
164 – RESERVES FONCIERES	247 917,97
221 - ECLAIRAGE PUBLIC	2 892,77
222 - AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC	972,00
248 - REHABILITATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	5 836,39
259 – REHABILITATION CINEMA LE VAUBAN	16 920,65
040 Travaux effectués en régie	183 605,62

## RECETTES d'INVESTISSEMENT : 841 867,12€



### Les restes à réaliser

Ce sont les crédits votés qui correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice (32 000,00€ - acquisition matériel) et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (100 000 € - vente terrain à l'abattoir).

### Les taxes locales

Pour rappel, en 2017, un mécanisme de neutralisation a été mis en place afin que la création de la Communauté d'Agglomération soit fiscalement neutre pour le contribuable et budgétairement neutre pour la Commune et la CAPB.

En 2020, les taux de la Commune ont été maintenus à leur niveau de 2019.

	2019		2020	
	taux communaux	taux consolidés commune +EPCI	taux communaux	taux consolidés commune +EPCI
<b>Habitation</b>	16,93%	25,87%	16,93%	25,87%
<b>Foncier bâti</b>	13,33%	13,62%	13,33%	13,62%
<b>Foncier non bâti</b>	33,98%	37,85%	33,98%	37,85%